



Espèce protégée

Grèbe huppé

Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)

Liste rouge UICN des oiseaux nicheurs menacés de France métropolitaine (2008) : **LC** – Préoccupation mineure (listé *Podiceps cristatus*)

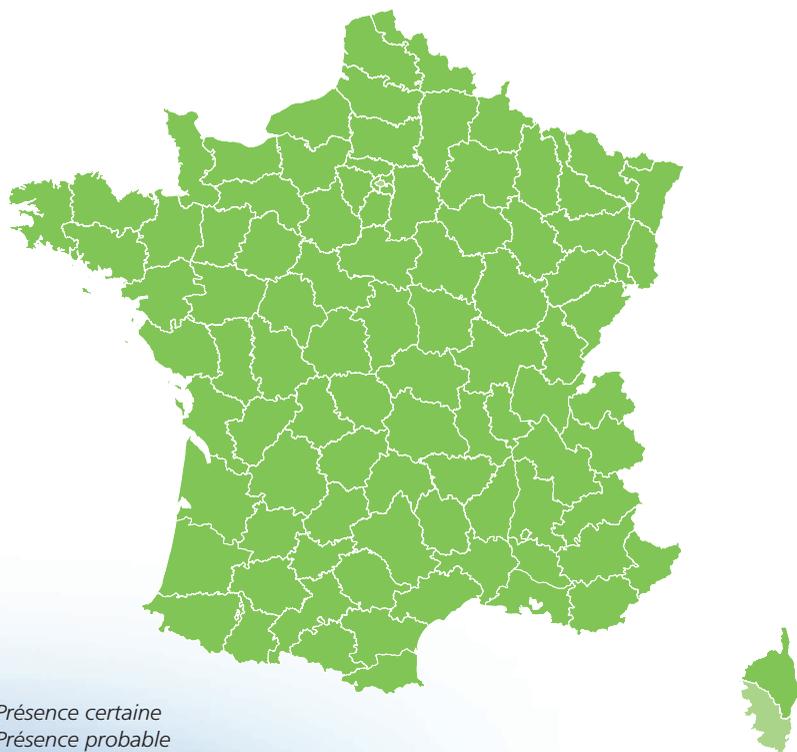
Réglementation Seul le texte officiel fait foi

■ Arrêté du 29 octobre 2009 : article 3

L'arrêté concernant le Grèbe huppé interdit entre autres toute destruction intentionnelle des œufs et des nids, ainsi que la destruction ou la perturbation intentionnelle des oiseaux. La protection de ses habitats (sites de reproduction et aires de repos) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et notamment tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.

Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et modalités de leur protection :
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277>

Carte de répartition actuelle



- Présence certaine
- Présence probable
- Absence probable
- Absence liée à une disparition avérée
- Pas d'information

■ Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifique et technique compétents (établissements publics - Onema, ONCFS ; associations locales - fédération de pêche, associations naturalistes... ; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).

👉 Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-especes-protégees.html>

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.

Habitats

■ Généralités

Le Grèbe huppé vit généralement à proximité des eaux dormantes de surface comme les étangs, les lacs, ou les marais. En hiver, on le retrouve également au niveau des estuaires et des marais côtiers. La présence de végétation aquatique, en particulier de roseaux près des berges, lui sert à se cacher et à dissimuler son nid. Il apprécie une assez bonne hauteur d'eau (de quelques dizaines de centimètres à quelques mètres de profondeur) avec un fond vaseux ou sableux et des berges légèrement pentues.

■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction : *Podiceps cristatus* recherche les formations végétales aquatiques denses pour y établir son nid flottant, qu'il construit soit directement au-dessus de l'eau, caché dans la végétation, soit sur les berges du plan d'eau. Le choix des sites de reproduction dépend également de la disponibilité en nourriture pour les futurs oisillons, généralement corrélée avec la taille du plan d'eau. Ainsi, les Grèbes huppés préféreront les étendues d'eau plus larges si ces dernières doivent être partagées avec d'autres couples.

🚧 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

Aire de repos : l'espèce est très inféodée aux écosystèmes aquatiques, on retrouve généralement les individus nageant à la surface de l'eau. Au cours des migrations post reproduction, souvent partielles, les individus vont rechercher davantage les estuaires et marais côtiers dont les eaux ne gèlent pas, en particulier sur la façade atlantique et sur le pourtour méditerranéen.

🚧 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

■ Autres milieux particuliers à l'espèce

Alimentation : le Grèbe huppé se nourrit essentiellement de poissons, généralement appartenant aux espèces les plus nombreuses, pouvant atteindre aisément une dizaine de centimètres. Il consomme également à l'occasion et selon les périodes de l'année, des insectes aquatiques, des mollusques et crustacés ou encore des amphibiens (adultes et larves). Excellent pêcheur et nageur, il se nourrit exclusivement au sein de son milieu aquatique en plongeant pour chasser ses proies ou en fouillant dans la vase avec son bec pour débusquer les crustacés et mollusques.

🚧 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

■ Types d'habitats associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
22.11	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	C1.1	Lacs, étangs et mares oligotrophes permanents
22.15	Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire		
22.4	Végétations aquatiques		
22.12	Eaux mésotrophes	C1.2	Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents
22.4	Végétations aquatiques		
22.13	Eaux eutrophes	C1.3	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents
22.4	Végétations aquatiques		
24.1	Lits des rivières	C2.3	Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier
24.4	Végétation immergée des rivières		
13.1	Fleuves et rivières soumis à marées	C2.4	Fleuves et rivières tidaux en amont de l'estuaire
24.4	Végétation immergée des rivières		
89.2	Lagunes industrielles et canaux d'eau douce	J5.3	Eaux stagnantes très artificielles non salées
13.2	Estuaires	X01	Estuaires
13.3	Herbiers marins submergés		
13.4	Herbiers saumâtres submergés		

Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

■ Aire de déplacement des noyaux de population

Domaine vital : la taille du domaine vital du Grèbe huppé est assez variable. Les adultes possèdent un territoire comprenant une surface en eau libre et une partie terrestre (berges des plans d'eau). Ce territoire mesure entre 300 m² et un hectare pour un individu, mais selon les régions, la disponibilité en ressources, la taille du plan d'eau utilisé, la taille du territoire peut varier. Ainsi les densités peuvent aller de un couple pour 100 hectares à un couple pour un hectare, parfois même plus. Les couples peuvent construire leurs nids très proches les uns des autres, et il arrive de compter plus d'une dizaine de nids par hectare.

Déplacements : le Grèbe huppé peut être qualifié de migrateur partiel. En effet, seules les populations issues des régions les plus au nord réalisent un déplacement conséquent afin d'accéder au littoral atlantique ou méditerranéen et d'éviter le gel des eaux douces. Le retour vers les eaux continentales se fait toutefois relativement tôt dans l'année, avec les premières reproductions pouvant survenir courant février.

Obstacles : pour cette espèce, les obstacles correspondent notamment à des problèmes liés à l'installation des couples sur les sites de nidification. La destruction des habitats potentiels du Grèbe huppé, des zones de repos et d'alimentation telles que les roselières ainsi que l'assèchement des milieux et zones humides, représentent des obstacles potentiels à l'installation de l'espèce sur de nouveaux sites ou des sites utilisés régulièrement.

■ Phénologie et périodes de sensibilité

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude ou de la latitude.

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Reproduction												
Migration												

■ période d'activité principale ■ période d'activité secondaire

Méthodes de détection

Le Grèbe huppé est un oiseau relativement facile à observer, il est peu farouche puisqu'on le retrouve même dans les étendues d'eau artificielles des parcs urbains à proximité d'activités humaines et est observable dans la plupart des plans d'eau sur la grande majorité du territoire français. En période nuptiale, il est possible d'observer des couples « danser » ensemble en émettant des cris sonores (parade nuptiale).

Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

■ Fiche d'information INPN

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/965

■ Autres fiches et sources d'information

- Fiche espèce des oiseaux d'eau nicheurs du bassin Artois-Picardie

[http://www.eau-artois-](http://www.eau-artois-picardie.fr/IMG/pdf/Oiseaux_eau_nicheurs.pdf)

[picardie.fr/IMG/pdf/Oiseaux_eau_nicheurs.pdf](http://www.eau-artois-picardie.fr/IMG/pdf/Oiseaux_eau_nicheurs.pdf)

- Notes sur la Biologie et la Répartition du Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) en Auvergne

<http://files.biolovision.net/www.faune-auvergne.org/userfiles/GDUC/Grand-Duc%2021%20%2816-27%29.pdf>

- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais]

<http://www.iucnredlist.org/details/22696602/0>

■ **Autres espèces protégées possédant des habitats similaires**

- Busard des roseaux, *Circus aeruginosus* (Linnaeus, 1758)

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2878

- Grèbe castagneux, *Tachybaptus ruficollis* (Pallas, 1764)

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/977

- Héron pourpré, *Ardea purpurea* Linnaeus, 1766

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2508

- Locustelle lusciniotide, *Locustella luscinioides* (Savi, 1824)

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4172

- Lusciniole à moustaches, *Acrocephalus melanopogon* (Temminck, 1823)

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4180

- Marouette poussin, *Porzana parva* (Scopoli, 1769)

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3042

- Panure à moustaches, *Panurus biarmicus* (Linnaeus, 1758)

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4338

- Râle d'eau, *Rallus aquaticus* Linnaeus, 1758

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3036

- Rousserole turdoïde, *Acrocephalus arundinaceus* (Linnaeus, 1758)

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4198

Sources d'informations complémentaires

Bukacińska M., Bukaciński D. & Jabłoński P., 1993. Colonial and Noncolonial Great Crested Grebes (*Podiceps cristatus*) at Lake Łuknajno: Nest Site Characteristics, Clutch Size and Egg Biometry. Colonial Waterbirds 16, 111–118.

Dubois P.J., Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou, P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux & Niestlé, 560p.

Ulenaers P. & Dhondt A., 1991. Phenology, Habitat Choice and Reproduction of the Great Crested Grebe *Podiceps cristatus* L, on a Fish-Farm. Ardea 79, 395–408.

Yeatman-Berthelot, D., Jarry, G., Société ornithologique de France (Eds.), 1995. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989. Société ornithologique de France, Paris, France.

Informations sur la fiche

Version : novembre 2015

■ **Rédaction**

Legros Benoit – MNHN, Service du patrimoine naturel
Puissauve Renaud – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ **Relecture**

Comolet-Tirman Jacques – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ **Citation proposée**

Legros B. & Puissauve R., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Grèbe huppé, *Podiceps cristatus* (Linnaeus, 1758). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

■ **Photo**

Gourdain Philippe